

Généalogie du Conservatoire du littoral.

Le Conservatoire du littoral, créé par la loi du 10 juillet 1975, est un établissement public administratif national. Il a pour mission de "...mener dans les cantons côtiers et les communes littorales, une politique foncière de sauvegarde de l'espace littoral, de respect des sites naturels et de l'équilibre écologique...".

Bien que pensé par un état jacobin et planificateur, son insertion à l'échelle locale l'a rapidement conduit à faire l'apprentissage de la décentralisation et de la concertation avec les acteurs territoriaux.

Pour comprendre, il faut revenir aux années soixante et se pencher sur la fameuse Mission Racine¹ dont l'un des objectifs consiste à définir une politique volontaire de développement du littoral Languedocien pour contrer les effets de la désertification des arrières-littoraux et de la crise de l'agriculture dans un contexte de basculement d'une société rurale vers une société urbanisée. Le développement du tourisme par la conduite d'une politique volontaire d'un aménagement fin, rationnel et pensé du territoire apparaît comme une alternative possible. En reconnaissant la qualité d'espace singulier au littoral, on lui confère un statut à part. Sans être encore explicite, cette reconnaissance publique par l'Etat vaut comme prémices d'une future patrimonialisation du littoral, non pas au sens du bien familial mais du bien commun comme patrimoine collectif.

La mission Racine, sorte d'expertise avant la lettre, forte de ses fonctionnaires à la fibre aménagiste mais aussi humaniste, se singularise par une déconcentration inhabituelle des instances de l'Etat, par sa forte accroche au terrain et son inscription dans le milieu local. Aménager le littoral pour le tourisme revient à le rendre viable. Dans la programmation et pour la première fois, il est fait appel aux naturalistes pour résoudre le problème crucial de la prolifération des moustiques. La Mission mandate des membres de la Société de Protection de la Nature, les professeurs Harrant et Rioux qui définissent une politique de traitement respectueuse du milieu en limitant les atteintes. Cette prise de conscience très forte par rapport au milieu, affichée dans ce problème de démoustication, anticipe d'un basculement des mentalités : le territoire littoral est désigné comme un territoire unique par sa diversité mais également par sa fragilité qui conduit la Mission Racine à préconiser une politique d'exception pour son aménagement, prémices des futurs politiques publiques du littoral.

Paradoxalement, l'héritage le plus significatif de la Mission Racine viendra du Ministère de la Construction par le biais de deux personnages clef, Edouard Bonnaud et Pierre Raynaud, lesquels, forts de leur expérience en matière d'aménagement urbain, importeront dans l'expérience du littoral Languedoc Roussillon, leur savoir-faire de la planification en amorçant une réflexion sur la gestion du territoire en terme d'aménagement : le littoral comme espace d'une politique touristique doit intégrer nombre d'enjeux urbanistiques.

Le choix par l'Etat du modèle du "tout tourisme" sur le littoral languedocien rencontrera une contestation au sein même de l'Etat, portée par des acteurs qui n'adhèrent pas à ce devenir du littoral : certains, au Ministère de la Construction, préféreraient lui voir une vocation industrielle et économique plus marquée, d'autres contestent la logique de l'équipement

¹ Les années 1960 en France sont sous le signe du développement : moderniser, construire, équiper sont les maîtres mots d'une politique étatique flamboyante. Sur le littoral, construction et spéculation vont bon train. L'Etat promoteur entend assumer la maîtrise de cette politique d'aménagement du territoire et crée en 1962 la DATAR. Celle-ci, soucieuse de concilier croissance économique, développement touristique et gestion de l'espace va initier des missions d'aménagement dont la Mission Racine en 1963 (du nom de son président Pierre Racine) destinée à planifier la relance de l'implantation touristique sur le littoral du Languedoc Roussillon.

touristique qui induit plus d'urbanisation qui, à terme, menacera le milieu littoral. D'autres perçoivent que cette logique d'aménagement rationnel accélère des phénomènes qu'elle voudrait éviter, notamment une urbanisation anarchique. De même, dans une situation de fort régionalisme, ce projet rencontre une hostilité "locale" qui dénonce l'utilisation de l'activité touristique comme seule ressource pour ces territoires. Le milieu politique intervient dans le débat, remettant en cause cet aménagement : "*tourisme de classe*", tempête le parti communiste. "*Interventionnisme étatique peu libéral*", déplorent certains milieux de droite. Face à la généralisation de cette grogne, la DATAR commande en 1971 une étude sur "les perspectives à long terme d'aménagement du littoral français". Le rapport Picquart, du nom de son auteur, remis en 1973, recommandera, plutôt que l'aménagement, le ménagement de cet espace côtier. Comme l'avaient suggéré les dirigeants de la mission Racine, le rapport Piquart propose la création d'un Conservatoire du littoral. C'est chose faite en 1975, le Conservatoire du littoral acquiert les statuts lui permettant de devenir propriétaire et gestionnaire indirect de sites naturels.

Cette genèse explique sans doute que si, le Conservatoire a pour mission de protéger le littoral, il n'en demeure pas moins que sa culture originelle est inscrite dans l'action d'aménagement du territoire et s'exprime dans la continuité de l'action de la Mission Racine, en privilégiant plus particulièrement la question environnementale. De cette filiation avec la DATAR, le Conservatoire a hérité l'idée d'aménagement rationnel, de planification en affirmant la présence de l'Etat sur le territoire pour éviter une logique pure de marché. Par une astucieuse inversion, les objectifs ont été modifiés, privilégiant la conservation plutôt que le tourisme. En se qualifiant sur un autre terrain, l'Etat reste présent sur le terrain et peut agir. En nommant Pierre Raynaud premier Directeur, le Conservatoire hérite du réseau de sociabilité de la Mission Racine, de son savoir-faire relationnel et de sa culture aménagiste très originale. En dépit du centralisme ambiant, l'idée de concertation, de négociations est en route. L'ostentatoire développement des programmes immobiliers "pieds dans l'eau" et l'anarchie qui en découle ont généré une onde de grogne et une revendication de nature dans l'opinion publique. Localement, des mouvements associatifs de protection des rivages se structurent.

Dans ce terreau propice, l'annonce de la création du Conservatoire du littoral ne suscitera pas de polémiques, s'inscrira dans un processus consensuel qui perdure aujourd'hui encore, à l'image du soutien des maires de communes littorales à l'action du Conservatoire.